

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

GENERALITES

Toute commande implique de la part de l'acheteur l'acceptation des présentes conditions. Ces conditions sont réputées comme connues de celui-ci. De ce fait, aucune clause contraire ne peut être opposée sans acceptation formelle des ETS CADOUX **par écrit**.

OUVERTURE DE COMPTE

Tout nouveau client doit, pour obtenir l'ouverture d'un compte auprès des ETS CADOUX, lui fournir tous documents comptables et juridiques nécessaires, les ETS CADOUX se réservant le droit d'effectuer toutes enquêtes ou de les faire effectuer par des organismes spécialisés.

COMMANDES

Les ETS CADOUX se réservent la possibilité de refuser d'honorer une commande lorsque la situation du client présente un risque d'insolvabilité. Sauf dispositions contraires, les présentes conditions générales s'appliquent.

A défaut de mentions particulières, l'offre des ETS CADOUX aura une durée de validité d'un mois.

Le contrat de vente n'est parfait qu'après acceptation écrite par les ETS CADOUX de la commande de l'acheteur.

La commande exprime le consentement de l'Acheteur de manière irrévocable : il ne peut donc pas l'annuler, à moins d'un accord exprès et préalable des ETS CADOUX. Dans ce cas, le Client indemniserà les ETS CADOUX pour tous les frais engagés, et pour toutes les conséquences directes et indirectes qui en découlent. En outre l'acompte déjà versé restera acquis aux ETS CADOUX.

PRIX

Les prix s'entendent en Euros, net et hors toutes taxes et droits. Les prix des produits vendus par les ETS CADOUX sont ceux du tarif en vigueur, le jour de la livraison. Ceux-ci sont fixés en fonction des conditions économiques actuelles, et peuvent donc être modifiés, par les ETS CADOUX, à tout moment, sans aucun préavis.

RECLAMATIONS

Les réclamations sur les vices ou sur la non-conformité des marchandises livrées doivent être adressées par écrit aux ETS CADOUX par le client dans les quatre jours de l'arrivée des marchandises. Il appartient en outre au client de fournir toute justification quant à la réalité des vices ou anomalies constatés. Le client devra laisser aux ETS CADOUX toute facilité pour procéder à la constatation de ces vices et pour y porter remède et s'abstiendra d'intervenir lui-même ou de faire intervenir un tiers à cette fin.

RETOUR DE MARCHANDISES

Les ETS CADOUX n'acceptent en retour que les marchandises neuves dans leur conditionnement d'origine. Une décote de quinze % (15%) sera appliquée pour des frais de ré-embalage et de gestion. Elle pourra être supérieure dans le cas de détérioration des marchandises ou de leur conditionnement.

CONDITIONS DE REGLEMENT

Nos factures sont payables au plus tard 45 jours fin de mois date de facture (Loi 2008.776 du 4 août 2008).

LES PAIEMENTS ANTICIPES SONT EFFECTUES SANS ESCOMPTE.

Si lors d'une précédente commande, le client s'est soustrait à l'une de ses obligations, un retard de paiement par exemple, un refus de vente pourra lui être opposé, à moins que le client ne fournisse des garanties satisfaisantes ou un paiement au comptant.

Tout défaut de paiement d'une échéance au terme convenu ou tout refus d'acceptation d'une lettre de change, lors de sa présentation, entraîne, sans préjudice du droit de faire valoir la clause de réserve de propriété :

- la suspension ou la résiliation de toutes commandes en cours.

- l'application de pénalités de retard lors du dépassement du délai de paiement fixé sur la facture. Cette pénalité s'élève à **5 % par mois de retard**.

Elle s'applique désormais de plein droit, sans aucune mise en demeure préalable de notre part.

A compter de 2013, en plus des pénalités de retard, une somme forfaitaire de 40€ au titre d'une indemnité pour frais de recouvrement pourra être exigée en cas de retard de paiement. Cette somme sera due de plein droit pour les créances impayées dont le délai de paiement aura commencé à courir après le 1er Janvier 2013.

En cas d'impayé (par chèque, effet ou autre), un forfait de frais couvrant le montant des frais bancaires et annexes sera facturé. Le **montant minimum de ce forfait de frais est actuellement fixé à vingt euros (20 €)**. Ce forfait minimum est révisable à tout moment en cours d'année.

RESERVE DE PROPRIETE ET TRANSFERT DE RISQUES

Selon la loi n° 80.335 du 12 mai 1980, les ETS CADOUX conservent l'entière propriété de la marchandise livrée jusqu'à leur paiement complet.

A cet égard, ne constitue pas des paiements, au sens de la présente disposition, la remise de traites ou de titre pouvant créer une obligation de payer.

A compter de la livraison, le Client assume la responsabilité des dommages que ces biens pourraient subir ou occasionner pour quelque cause que se soit

Jusqu'au complet paiement, les biens ne pourront être revendus ou transformés sans l'accord préalable des ETS CADOUX.

Toutefois, en cas de revente, les ETS CADOUX pourront opérer un droit de suite en réclamant la créance directement auprès du client final.

Malgré l'application de la présente clause de propriété, le client supportera la charge des risques en cas de perte, vol ou destruction. Il supportera également les charges de l'assurance. A défaut de paiement par le client d'une seule fraction du prix aux échéances convenues, les ETS CADOUX se réservent le droit de procéder eux-mêmes ou de faire procéder par tous mandataires désignés par les ETS CADOUX à cet effet, à la reprise immédiate des marchandises objet de la ou des ventes. En cas de refus de restitution du client, les Ets CADOUX pourront obtenir la restitution des marchandises vendues par simple ordonnance de référé auprès du Tribunal de Commerce d'Annecy (74).

En cas de non-paiement d'une fraction ou de l'intégralité de l'une quelconque des échéances convenues pour le prix, et quinze (15) jours après une mise en demeure par lettre recommandée restée infructueuse, en tout ou en partie, la marchandise devra être mise à la disposition immédiate des ETS CADOUX, à moins que ceux-ci n'exigent le retour des marchandises aux frais de l'acheteur. Cette revendication pourra être faite par tout moyen : lettre recommandée, télécopie, sommation d'huissier, inventaire contradictoire etc..., aux frais, risques et périls de l'acheteur. La reprise de la marchandise n'équivaut pas à la résolution du contrat de vente. Les sommes déjà versées par l'acheteur demeureront acquises à titre de premiers dommages – Intérêts et sous réserve de tous autres.

En cas de redressement judiciaire ou de liquidation du client, les ETS CADOUX auront le droit de revendiquer la propriété des biens conformément aux dispositions de l'article 115 et suivant de la loi du 25 janvier 1985 dans un délai de 3 mois à partir du prononcé du jugement.

Cependant, il est expressément convenu que le Client supportera la totalité des risques de perte et de détérioration de la chose vendue, à compter du départ de la marchandise de notre magasin.

ATTRIBUTION DE JURIDICTION – DROIT APPLICABLE

En cas de contestation ou de litige relatif à l'interprétation, l'exécution ou le paiement du prix d'un contrat de ventes ou des Conditions Générales de Ventes, **le Tribunal de Commerce d'Annecy (74), sera seul compétent, quels que soient le lieu de livraison et le mode de paiement, et cela même en cas d'appel en garantie ou de pluralité de défendeurs.**

Les relations avec l'acheteur sont régies par le droit français. En cas de traduction des présentes en langue étrangère, seul le texte rédigé en français aura valeur authentique.